

**REINSCRIPTION ADMINISTRATIVE 2024/2025
des élèves des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles
inscrits en cumulatif en 1^{ère} année et/ou 2^e année de licence**

Si vous souhaitez vous réinscrire à l'Université Paris Nanterre en 2024/2025, vous vous trouvez dans l'un des deux cas de figure suivants :

Vous n'êtes plus élève CPGE en 2024/2025



Vous pourrez vous réinscrire à l'Université Paris Nanterre dans la L1, L2 ou L3 qui correspond à la formation et aux transferts de crédits qui vous ont été attribués (reportez-vous à la décision jointe).

Modalités de réinscription année universitaire 2024/2025

Les élèves de CPGE ne sont pas éligibles à la réinscription en ligne. Les réinscriptions sur site se dérouleront du 26 août au 20 septembre 2024.

1. Vous devrez tout d'abord vous connecter sur le site « cvec.etudiant.gouv.fr » pour vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et de Campus et imprimer votre attestation avec le QR code qui vous sera réclamée pour vous réinscrire.
2. Vous devrez, avant de vous présenter au Pôle des Admissions et des Inscriptions, prendre un rendez-vous. Cette prise de rendez-vous est obligatoire <https://www.saisine.parisnanterre.fr>
3. Présentez-vous le jour et à l'heure du rendez-vous au bâtiment R. Rémond – salle A02.

Munissez-vous de l'original et d'une copie de votre décision de transfert de crédits et de toutes les pièces et photocopies demandées.



La **liste des pièces à fournir** est téléchargeable sur le site du Pôle des Admissions et inscriptions :

<https://candidatures-inscriptions.parisnanterre.fr/>

4. Votre inscription administrative devra être suivie d'une inscription pédagogique.

Vous êtes élève CPGE en 2024/2025



Les modalités de réinscription vous seront indiquées par votre lycée en septembre/octobre 2024, ainsi que sur le site « cpge.parisnanterre.fr » **N'effectuez aucune inscription directement à l'Université Paris Nanterre.**

A compter de septembre 2024, veuillez prendre contact avec **le responsable CPGE de votre établissement qui vous indiquera la procédure de réinscription en régime cumulatif à l'Université Paris Nanterre.**

Une demande de réinscription pourra être faite dans une mention de diplôme différente de celle dans laquelle vous étiez inscrit en 2023/2024 (dans la limite de l'offre de formation proposée aux CPGE dans le dossier d'inscription correspondant à votre filière CPGE et l'avis d'une commission pédagogique compétente).